



## ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

**Concerne** : La demande de permis unique de classe 1 de ENECO WIND BELGIUM SA, chaussée de Huy 120 bte A à 1300 WAVRE, pour implanter un parc éolien en remplacement d'un parc existant qui comprendra le même nombre d'éoliennes (8) avec une puissance comprise entre 4,2 et 6 MW par éolienne ; la demande porte également sur les travaux connexes suivants : aménagement d'une aire de montage permanente au pied de chaque éolienne, aménagement de nouveaux chemins d'accès en domaine privé reliant les aires de montage aux voiries existantes, construction de deux cabines électriques avec transformateurs, construction de deux cabines de tête, pose de câbles électriques entre les éoliennes et les cabines de transformation et les cabines de tête (références SPW : dossier 10017000 et Commune : PUN/2024/001)

Projet de catégorie B (projet avec étude d'incidences sur l'environnement).

**Situation** : chemin de Feluy et chemin de Buzet à 6230 PONT-A-CELLES

**Autorité compétente** : Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué du Service public de Wallonie

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 28 octobre 2024	Le 7 novembre 2024	Administration communale de Pont-à-Celles Service Cadre de vie Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 6 décembre 2024 à 11h	Collège communal de Pont-à-Celles Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles <a href="mailto:environnement@pontacelles.be">environnement@pontacelles.be</a>

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Celle-ci est organisée simultanément sur le territoire des communes de Les Bons Villers, Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Seneffe et des villes de Nivelles et de Genappe. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45, les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou via [environnement@pontacelles.be](mailto:environnement@pontacelles.be) en semaine après 16h00. Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : ENECO WIND BELGIUM SA 010/23.26.42 ou [infoewb@eneco.com](mailto:infoewb@eneco.com) ;
- du SPW ARNE – Département des Permis et Autorisations - DPA Charleroi : 071/65.47.52 ;
- du SPW TLPE – Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme – Direction du Hainaut II - Urbanisme : 071/65.49.50 ;
- du service Cadre de vie (Environnement) : 071/84.90.63 ou [environnement@pontacelles.be](mailto:environnement@pontacelles.be).

A Pont-à-Celles, le 18 octobre 2024.

Le Directeur général

G. CUSTERS



Le Bourgmestre

P. TAVIER